

LE PARTAGE DE LA RUE, C'EST PAS DU GÂTEAU !

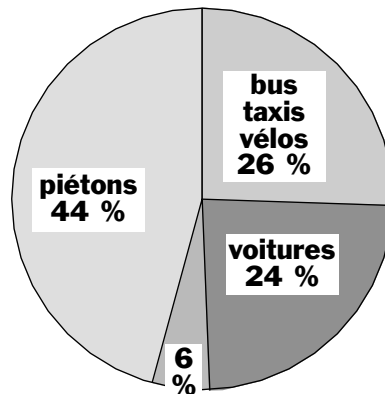
La "requalification" de la rue de la République en zone 30km/h, inaugurée en décembre dernier, est-elle réussie ?

Pas vraiment, à en croire les pétitions qui circulent... Notre observateur technique, Écomoby, nous livre son rapport.

Grâce à quelques chiffres, j'ai pu évaluer approximativement quelles portions de la rue sont attribuées aux piétons, bus, voitures et vélos.

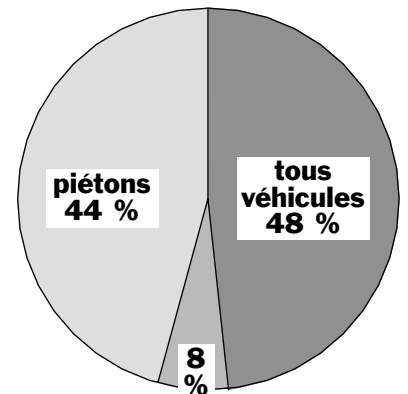
Entre la rue du Général Leclerc et la place de l'Hôtel de ville, la rue de la République mesure 360 mètres de long, 14 m de large en moyenne ; ce qui donne une surface d'environ 5040 m². Sur les graphiques ci-contre, vous voyez comment était répartie cette surface de 1997 à 2002 et comment elle l'est maintenant.

AVANT
de 1997 à 2002



stationnement

APRÈS
depuis décembre 2005



stationnement

Ce qui a changé :

- **LES BUS** ont perdu leur voie réservée et les 2 arrêts à la hauteur de la rue Saint Romain ; moins rapides, ils sont moins attractifs pour les usagers.

- **LES PIÉTONS** ont gagné quelques mètres carré par l'abattage des arbres le long du mur de l'archevêché. Mais, les feux ayant été supprimés et la vitesse limitée n'étant pas respectée, les traversées deviennent difficiles, voire périlleuses pour les enfants non accompagnés et les personnes âgées.

Les pavés irréguliers gênent la marche, les poussettes et les fauteuils roulants.

- **LES VÉLOS** ont perdu un axe descendant rapide. Aucun arceau de stationnement n'a été posé.

- **LES VOITURES** ont gagné la possibilité de rouler dans les 2 sens, certes à vitesse réduite, mais une ligne droite de près de 400 mètres sans feu les incite à accélérer. 7 places de stationnement ont été créées soit 25% de plus. La place réservée aux personnes handicapées

est restée au même endroit dans le bas de la rue. Les aires réservées aux livraisons sont "squattées" par des véhicules particuliers.

En supprimant le couloir réservé aux bus, taxis et vélos, la ville a doublé l'espace public réservé à la voiture individuelle !

C'est contradictoire avec la création d'une zone à vitesse limitée, destinée à privilégier la vie de quartier, l'habitat, les commerces, les écoles plutôt que les flux de voitures, en transit pour la plupart...

La "nouvelle" rue de la République... Photo E. P. droits réservés.



Ça rigole pas à Amsterdam...

Lu dans Libération du 7 / 01 / 2006.
Pour respecter d'ici à 2010 les normes européennes de pollution atmosphérique, des mesures drastiques y seront appliquées dès février : interdiction de tout véhicule diesel, transport des marchandises par tramway, bus à hydrogène, réduction de la vitesse à 80 km/h sur le périphérique, restriction des zones autorisées par le permis de stationnement vendu aux riverains pour les pousser à faire leurs courses à pied ou à vélo !* Déjà, dans les années 90, une politique de circulation restreinte avait fait chuter le trafic automobile de 25 % à Amsterdam, alors qu'il augmentait de 60 % partout ailleurs dans le pays ! C'est par l'adoption de ces 44 petites mesures que la ville-musée veut mieux respirer et éviter d'en arriver aux extrêmes comme à Londres et à Stockholm, où l'automobiliste doit payer une taxe pour se rendre en centre-ville.

*Rappel : l'enveloppe budgétaire annuelle des Pays-Bas pour le développement du vélo est de 4,7 milliards d'euros, ce n'est pas de la "culture" mais un choix politique !

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SAMEDI 11 FÉVRIER à 14 h

Lieu : 11 rue des Capucins, Rouen. Ordre du jour : bilans moral et financier ; projets : l'avenir de Sabine-Agglomération de Rouen, l'organisation de vélorutions, le prix du Clou rouillé de la Fubicy, demande de subvention ; renouvellement du conseil d'administration ; organisation de la vie de l'association ; montant de l'adhésion ; remise des lots du jeu du 5 juin, questions diverses.